

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023**

Le neuf octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme MOUFFLET Isabelle, Maire

Date de convocation : 5 octobre 2023

Présents :

Mesdames : AUGRY Natacha - CHATAIGNER Marie-Christine – JEAN Véronique – MERVEILLE Mélanie - MOUFFLET Isabelle - PELLIER Emmanuelle - BOCHIN Virginie

Messieurs : LEGERON Bernard - CHAUVET Loïc - CHAMOULAUD Nicolas – MALECOT Fabrice - SOLTYSIAK Laurent

Absents excusés :

Mme CREVEL Sylvie

M. REULIER Jérôme qui a donné procuration à Mme JEAN Véronique

Absents : M. PROUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme MERVEILLE Mélanie

ORDRE DU JOUR

1 – Demande de subvention DETR pour l’installation d’un visiophone à l’école de Vindelle

Rapporteur : Mme la Maire

Délibération n°2023/1003

Madame la Maire informe l’assemblée de la nécessité d’installer un visiophone à l’entrée de l’école de Vindelle afin de renforcer la sécurité de l’établissement.

Ces travaux d’investissement peuvent faire l’objet d’une subvention :

Le coût prévisionnel des travaux s’élève à 3 600.00 euros HT

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité,

DÉCIDE de déposer un dossier au titre de la DETR (dotation d’équipement des territoires ruraux) 2023, une subvention de l’état pour laquelle, la commune de Vindelle serait potentiellement éligible pour le projet décrit ci-dessus.

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant
ETAT	3 600.00 €	50 %	1 800 €
Auto financement			1 800 €
TOTAL GENERAL			3 600 €

11. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

*La secrétaire de séance,
Mélanie MERVEILLE*

*La Maire
Isabelle MOUFFLET*